

Contrat de location saisonnière

Conditions générales du contrat de location saisonnière

1. Le présent contrat de location saisonnière a pour objet de définir les conditions de la location du logement par le bailleur au locataire pour la durée et aux conditions déterminées aux présentes.
2. Les heures d'arrivée sont normalement prévues **le samedi après-midi à partir de 16 heures**. Les heures de départ du gîte (rangé et nettoyé) sont normalement prévues **le samedi matin avant 10 heures** (pour les locations à la semaine)
3. Il est convenu qu'en cas de désistement :

Lorsque la somme versée pour la réservation est qualifiée **d'arrhes**, le propriétaire et le locataire ont la possibilité de se dédire. Si le locataire se dédit, il perd les arrhes versées. Si le propriétaire se dédit, il doit rembourser au locataire le double des arrhes. (Article 1590 du Code civil).
4. Si un **retard de plus de quatre jours par rapport à la date d'arrivée prévue** n'a pas été signalé par le preneur, le bailleur pourra de bon droit, essayer de relouer le logement tout en conservant la faculté de se retourner contre le preneur.
5. **Obligations du locataire** : Obligation d'occuper les lieux personnellement, de les habiter "en bon père de famille" et de les entretenir. Toutes les installations sont en état de marche et toute réclamation les concernant survenant plus de 3 jours après l'entrée en jouissance des lieux, ne pourra être admise. Les réparations rendues nécessaires par la négligence ou le mauvais entretien en cours de location, seront à la charge du preneur. Obligation de veiller à ce que la tranquillité du voisinage ne soit pas troublée par le fait du preneur ou de sa famille.
6. Les locaux sont loués meublés avec matériel de cuisine, vaisselle, verrerie, couvertures et oreillers, tels qu'ils sont dans l'état descriptif ci-joint. S'il y a lieu, le propriétaire ou son représentant seront en droit de réclamer au preneur à son départ la valeur totale au prix de remplacement des objets, mobiliers ou matériels cassés, fêlés, ébréchés ou détériorés et ceux dont l'usure dépasserait la normale pour la durée de la location, le prix de nettoyage des couvertures rendues sales, une indemnité pour les détériorations de toute nature concernant les rideaux, papiers peints, plafonds, tapis, moquette, vitres, literie, etc...
7. Pour les gîtes équipés d'une piscine, la période d'ouverture de la piscine est du 01/06 au 27/09. Envisager de séjourner dans une location équipée d'une piscine suppose pour le locataire d'assurer une vigilance et une surveillance active et constante de la piscine et de toutes les personnes susceptibles d'y accéder, en particulier, les jeunes enfants.

Les gîtes ruraux « la chêneraie et la gariotte »

Monsieur et Madame Cubaynes Jean Pierre

Lieu dit Rouergue

46 150 Mechmont

Tel : 06.80.58.84.66

Email : contact@cahors-gites-ruraux.fr

Contrat de location saisonnière

8. Le preneur s'engage à **s'assurer contre les risques locatifs** (incendie, dégât des eaux). Le défaut d'assurance, en cas de sinistre, donnera lieu à des dommages et intérêts. Le bailleur s'engage à assurer le logement contre les risques locatifs pour le compte du locataire, ce dernier ayant l'obligation de lui signaler, dans les 24 h, tout sinistre survenu dans le logement, ses dépendances ou accessoires.
9. Le **dépôt de garantie** devra être payé par chèque. Le dépôt de garantie doit être rendu au locataire dans un délai raisonnable n'excédant pas 7 jours. Si des dégradations sont constatées dans l'état des lieux de sortie, le propriétaire est en droit de retenir une partie du dépôt de garantie. Le dépôt de garantie, déduction faite des réparations locatives, doit dans ce cas être restitué au plus tard 2 mois à compter de l'état des lieux de sortie. Le propriétaire doit fournir au locataire les justificatifs des sommes retenues sur le dépôt de garantie.
10. Le preneur ne pourra s'opposer à la **visite des locaux**, lorsque le propriétaire ou son représentant en feront la demande.

Fait à le

Le bailleur

*Signature précédée de la
mention manuscrite "Lu et approuvé"*

Le locataire

*Signature précédée de la
mention manuscrite "Lu et approuvé"*

**Les gîtes ruraux « la chènevaie et la gariotte »
Monsieur et Madame Cubaynes Jean Pierre**

Lieu dit Rouergue

46 150 Mechmont

Tel : 06.80.58.84.66

Email : contact@cahors-gites-ruraux.fr

Contrat de location saisonnière

État descriptif du contrat de location saisonnière

Nom et prénom du bailleur : Monsieur et Madame Jean Pierre CUBAYNES

Adresse du bailleur : Lieu dit « le Rouergue » - 46 150 Mechmont
Téléphones : +33(0)5.65.36.87.63 / 06.80.58.84.66
Email : contact@cahors-gites-ruraux.fr
Site internet : <http://cahors-gites-ruraux.fr>

• RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LE LOGEMENT

Adresse du logement loué : Lieu dit « Le Rouergue » - 46 150 Mechmont

Type de location : Gîte la Gariotte Gîte la Chêneraie

Villas avec jardin et piscine commune. Maison située en bordure de hameau avec vue sur la forêt et les champs. A proximité d'un autre gîte.
Indépendant
Animaux sous conditions

Localisation loisirs :

- Randonnée pédestre : Mechmont
- Tennis collectif : Gigouzac (à 2km)
- Baignade : Catus (à 10Km)
- Pêche (plan d'eau à 10Km)
- Possibilité de découverte de l'apiculture
- Location vélo : 23 euros

Situation diverses :

- Carte Michelin N°337 – Pli E4
- GPS : I=44.57063 L=1.454018
- Médecin et pharmacie : Catus (à 10km)
- Gare ferroviaire : Cahors (à 17km)
- Commune de proximité (Mechmont à 2 km)
- Route Nationale : D820 (à 2km)
- Chef-lieu : Catus (à 10Km)

**Les gîtes ruraux « la chêneraie et la gariotte »
Monsieur et Madame Cubaynes Jean Pierre**

Lieu dit Rouergue

46 150 Mechmont

Tel : 06.80.58.84.66

Email : contact@cahors-gites-ruraux.fr

Contrat de location saisonnière

Descriptifs	Gariotte	Chêneraie
Classement Prefecture	***	***
Capacité	4 à 8 personnes	2 à 6 personnes
Surfaces	88 m ²	52 m ²
Rez de Chaussée	Garage clos	Non
	Au 1^{er} Etage	Au Rez de Chaussée
Chambre avec rangements	10m ² - Lit 2 pers. En 140	9m ² - Lit 2 pers. Avec Lit & Baignoire bébé
Chambre avec rangements	11m ² - 2 Lits 1 pers. En 90	9 m ² - 2 Lits 1 pers.
Chambre avec rangements	11m ² - Lit 2 pers. En 140	-
Cuisine	Indépendante - 17m ²	Coin Cuisine avec Salle à M
Comprenant :		
Congélateur	Oui	
Four Micro-ondes	Oui	Oui
Four encastré	Oui	Oui
Lave-Vaisselle	Oui	Oui
Plaques Gaz	Oui	Oui
Réfrigérateur	Oui	Oui
Cafetière électrique	Oui	Oui
Batteur	Oui	Oui
Congélateur	Oui	Oui
Planche à repasser et fer	Oui	Oui
Grille-pain	Oui	Oui
Bouilloire électrique	Oui	Oui
Autocuiseur	Oui	Oui
Hotte aspirante	Oui	Oui
Cuisine intégrée	Oui	Oui
Salon – Salle à Manger	28 m ²	28 m ²
Comprenant :		
Téléphone	Oui	-
Télévision couleur	Oui	Oui
Canapé clic-clac	Oui	Oui
Accès internet	Oui	Oui
Fauteuils	2	
Salle d'eau privée	5 m ²	5 m ²
Lave-linge	Oui	Oui
Rangements	Oui	Oui
Douche	Oui	Oui
Lavabos	2	2
WC indépendant	1	1
Descriptifs	Gariotte	Chêneraie
Chauffage central	Fuel	Fuel

Les gîtes ruraux « la chêneraie et la gariotte »

Monsieur et Madame Cubaynes Jean Pierre

Lieu dit Rouergue

46 150 Mechmont

Tel : 06.80.58.84.66

Email : contact@cahors-gites-ruraux.fr

Contrat de location saisonnière

Aspirateur	Oui	Oui
Internet Wifi	Oui	Oui
Extérieur :		
Parking	Oui	Oui
Terrain non clos	Oui sur 1500 m ²	Oui sur 1500 m ²
Terrasse non close et abritée	40M ²	19 m ²
Barbecue	Oui	Oui
Bains de soleil	Oui	Oui
Piscine enterrée close 10x5m Avec escalier roman	Commune avec autre gîte Alarme (norme NF)	Commune avec autre gîte Alarme (norme NF)
Salon de jardin	Oui	Oui

**Les gîtes ruraux « la chêneraie et la gariotte »
Monsieur et Madame Cubaynes Jean Pierre**

Lieu dit Rouergue

46 150 Mechmont

Tel : 06.80.58.84.66

Email : contact@cahors-gites-ruraux.fr

Contrat de location saisonnière

Autres précisions : Les gîtes « Gariotte et Chêneraie » sont indépendants mais séparés d'une cinquantaine de mètres.

• PRIX DE LOCATION EN EUROS

Saisons	Gariotte			Chêneraie		
	Semaine	Week-End	Nuit	Semaine	Week-End	Nuit
Très Haute	860	-	-	650	-	-
Haute	840	-	-	620	-	-
Moyenne été	550	-	-	450	-	-
Moyenne	380	160	50	305	140	50
Basse	280	160	40	245	140	40

(Hors taxes de séjour)

Semaine :	6 jours / 7 nuits
Mini Semaine :	4 jours / 5 nuits
Mid – Week :	3 nuits
Week-end :	2 nuits
Nuit :	Nuit supplémentaire

**Les gîtes ruraux « la chêneraie et la gariotte »
Monsieur et Madame Cubaynes Jean Pierre**

Lieu dit Rouergue

46 150 Mechmont

Tel : 06.80.58.84.66

Email : contact@cahors-gites-ruraux.fr